

Nord vaudois-Broye

Un futur temple de la «médecine intégrative»

Estavayer-le-Lac
L'agrandissement du centre La Corbière pour plus de 20 millions permettra de développer ses activités en pleine expansion. Notamment la réhabilitation oncologique



Une piscine, un SPA, des cabinets médicaux et une quarantaine de chambres pour les patients seront construits d'ici à 2019 sur le site de La Corbière, à Estavayer-le-Lac (FR). LDB

Les chiffres sont là. L'an dernier, les activités du Centre de santé La Corbière ont augmenté de 20% pour atteindre plus de 26 000 consultations. Trop à l'étroit dans ses murs qui dominent majestueusement le lac de Neuchâtel dans un cadre verdoyant, la société Coralisa SA s'est lancée dans un vaste projet d'agrandissement du centre qu'elle exploite. Objectif: construire un nouveau bâtiment de soins pour y développer de nouvelles activités. Notamment, celle de la réhabilitation oncologique.

«Cette construction nous permettra d'offrir un accompagnement médical et l'hébergement aux patients touchés par un cancer. Le tout dans une optique de médecine intégrative», explique Patrick Sierro, nouveau directeur général de La Corbière. La médecine intégrative désigne le recours simultané à la médecine conventionnelle et aux médecines dites «alternatives». Le courant est en vogue dans les hôpitaux. «Par cette approche, on peut aussi bien vous proposer des antibiotiques «classiques» ou une chimio avec de l'homéopathie ou de l'acupuncture en appoint. C'est cette complémentarité qui est efficace. La bonne méthode pour soigner le bon problème», illustre le directeur.

«Il manque une offre pour la réhabilitation oncologique en Suisse romande. Nous allons y remédier»



Patrick Sierro
Directeur général du Centre de santé La Corbière

Pionnier en Suisse

Ce type d'approche est déjà appliqué à La Corbière depuis longtemps dans quatre domaines: la nutrition, la réhabilitation physique, la psychiatrie et la médecine de la femme. La réhabilitation oncologique sera donc le cinquième pilier. «C'est prise en charge pour les patients cancéreux fait défaut actuellement, explique Patrick Sierro. L'existe des prises en charge pour des soins thérapeutiques aigus, pour un accompagnement à domicile ou pour des soins palliatifs. Mais il manque une offre pour la réhabilitation oncologique. Nous allons y remédier.»

La Corbière veut être pionnière en Suisse sur ce terrain et envisage déjà de collaborer avec des hôpitaux romands pour accueillir de tels patients. Pour cela, Coralisa SA va investir

22,5 millions de francs dans la construction d'un nouveau bâtiment accolé au bâtiment existant. Ce montant comprend les premiers aménagements du vaste jardin entourant cette propriété isolée à l'extérieur d'Estavayer-le-Lac (FR).

Une formation reconnue
Le projet immobilier est déposé, il attend son permis de construire. D'ici à janvier 2019, le futur bâtiment ajouré de bois et de verre permettra d'accueillir plusieurs nouveaux cabinets, une quarantaine de chambres pour les patients, une salle de fitness, une piscine, un spa et un restaurant. Les fameux jardins ont fait l'objet d'un concours de réaménagement: ils seront axés sur la biodiversité et l'agroécologie. Quant au château de La Corbière, il a été racheté au mois de janvier par la société Sharings SA, en mains de l'ex-homme d'affaires belge André Marchandise. Celui-ci est par ailleurs actionnaire majoritaire de Coralisa

SA, dont il est aussi président du conseil d'administration. Sharings possède les murs, Coralisa se charge de l'exploitation. Le château sera intégré au concept pour y accueillir un centre administratif et des salles de cours et de séminaires. Le Centre propose déjà une large palette de cours, d'ateliers, de conférences et de séminaires. Ils seront développés. «Nous envisageons également de créer une formation pour les professionnels sur la prise en charge d'un patient dans une optique de médecine intégrative. Ce serait assez léger, mais cela fixerait des processus communs pour tout le monde qui seraient validés par une attestation», explique Yann Vaucher, consultant pour Coralisa SA. Actuellement, La Corbière compte une trentaine de collaborateurs: médecins, thérapeutes, assistants ou membres du personnel administratif. Leur nombre va plus que doubler avec la future extension. **Christian Aebi**

Centre de santé depuis plus de 20 ans

- Le Centre de santé La Corbière a été fondé en 1995 par le Dr François Choffat et son épouse, Catherine. Pacifiste, adepte de Gandhi et de la non-violence, le Dr Choffat crée un centre holistique, adjectif qui signifie que l'humain est considéré dans sa globalité. A La Corbière,

- le Dr Choffat s'installe dans l'ancien internat des pères missionnaires de saint François de Sales. Cet institut a vu passer des générations de jeunes entre 1946 et 1987. Le centre médical va fonctionner jusqu'en 2006, quand un incendie criminel stoppe net ses activités. Il faudra près de trois ans de

- travaux et 2,5 millions pour que l'institution ouvre ses portes en 1999. De son côté, le château de La Corbière, voisin du centre de santé, est en mains privées. En 2013, il est transformé en hôtel et restaurant. Il ferme en 2015, avant d'être racheté en 2016 par Sharing SA pour rejoindre Coralisa SA.

Le Plan directeur régional nord-vaudois confirmé

Développement
Avec la LATC, la réalisation du document n'était plus obligatoire. Il verra bel et bien le jour pour plus de coordination entre les communes

L'image est un peu caricaturale, mais elle a le mérite de la clarté. Imaginez un cycliste qui décide de se rendre deux villages plus loin. Après quelques kilomètres, la piste cyclable agréable sur laquelle il pédale s'interrompt brutalement. Le voilà sur la route cantonale pour quelques centaines de mètres, avant de retrouver, au sortir du village suivant, un tracé plus sûr pour la pratique du deux-roues. C'est ce type

de désagrément que pourrait prévenir le Plan directeur régional (PDR) «light». Un document dont l'élaboration sera poursuivie, selon la décision prise hier matin par le comité de pilotage en charge de ce dossier. «L'idée de base est d'avoir une politique commune sur plusieurs points en matière de développement et d'aménagement, en donnant des lignes directrices supra-communales. Les communes ne peuvent plus décider seules sans tenir compte de ce que font leurs voisines», relève à ce propos son président, Yves Pellaux. Si la question d'abandonner le travail réalisé depuis 2014 à la demande du Canton s'est posée, c'est que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du terri-

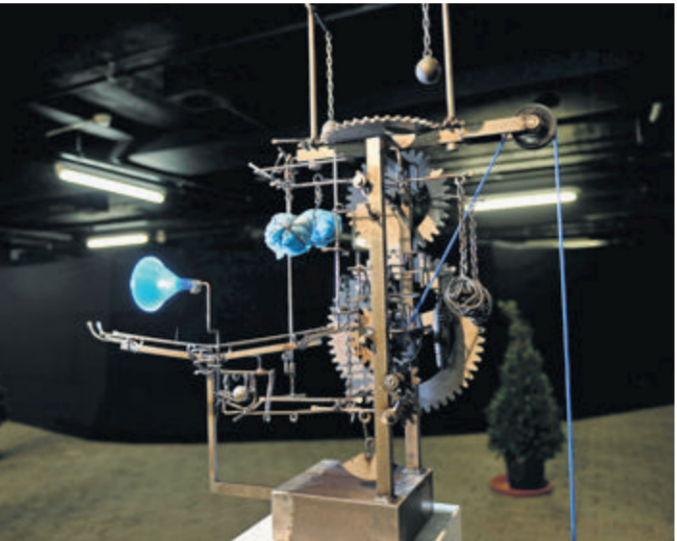
toire (LATC) a changé la donne. La réalisation d'un tel outil de travail redevient un acte volontaire et non une obligation. «Sauf pour ce qui concerne les zones industrielles et d'activité», précise Christine Leu, secrétaire générale de l'Association pour le développement du Nord vaudois. Le budget du PDR, couvert à 40% par une subvention cantonale, n'en sera pas pour autant modifié. «Contrairement à d'autres régions, nous avons opté pour une version «light», financièrement parlant. Soit 250 000 francs, plus 30 000 francs pour la communication», reprend celui qui est aussi syndic de Pomy. Le PDR s'articule autour de cinq enjeux. Il vise au maintien et à la mise en avant du patri-

moine paysager, naturel et bâti. En termes d'économie, le document doit veiller à préserver la diversification de l'activité. «Le Nord vaudois dispose encore de tous les créneaux existants», souligne Yves Pellaux. Pour ce qui est de la mobilité, le PDR a pour objectif de maîtriser la mobilité individuelle, tout en améliorant l'attractivité des modes de déplacements alternatifs. Il met le doigt sur une politique de logement qui doit favoriser la mixité. Il s'agit aussi de gérer de manière durable l'environnement et ressources, notamment en vue de leur valorisation. L'objectif est d'obtenir l'approbation du Canton et les 72 communes de la région d'ici fin 2017. **F.R.A.**

Riviera-Chablais



Le sculpteur allemand Willi Reiche est tout heureux de se trouver dans une telle concentration d'artistes cinétiques.



L'artiste allemand Bernhard Jordi n'utilise que la gravité pour activer sa sculpture intitulée «Schlingel vs. Schlingel».



«Ici, tous les artistes ont été inspirés par Jean Tinguely. C'est lui qui nous a rendus un peu fous», sourit Pascal Bettex, responsable de l'exposition et artiste cinétique lui-même.

L'esprit de Tinguely se perpétue

Montreux
Une grande expo d'art cinétique, réalisée en hommage à l'artiste, réunit dix-sept sculpteurs déjantés à l'Art Gallery

Claude Béda Textes
Chantal Dervey Photos

Une œuvre joue du violon quand on l'approche. Une autre vous applaudit quand vous claquez des mains. Et une troisième s'allume de manière anarchique pour vous saluer. Tout autour, de folles machines multidimensionnelles se meuvent à l'infini et l'appellent le visiteur. C'est de l'art mobile, parfois imprévisible. «L'unique chose stable, c'est le mouvement, partout et toujours», disait Jean Tinguely. Dans le cadre de Montreux Art Gallery, salon d'art contemporain qui

s'ouvre aujourd'hui au Centre de Congrès, une exposition d'art cinétique rend hommage à l'illustre artiste décédé il y a vingt-cinq ans. Dix-sept sculpteurs de la mobilité, venus de toute l'Europe, dont certains collaborateurs du maître, ont monté leurs œuvres devant une gigantesque fresque de Willy Richard retraçant la vie de Jean Tinguely. La plupart ont été réalisées spécialement pour cette réunion,

Vingt mille visiteurs attendus

- «Notre but est de présenter de nouveaux styles de créations», explique Marie-Hélène Heusghem, directrice de Montreux Art Gallery. Le salon d'art, au budget de 600 000 francs, espère passer le cap des 20 000 visiteurs cette année. Il accueille des peintres, des sculpteurs ou encore des photographes, dont

la plus grande du genre mise sur pied en Suisse. «Je n'ai jamais vu un rassemblement d'art cinétique d'une telle ampleur, même pas à Kinetic Art Fair à Londres. Et cela dans le pays même de notre maître à tous, s'enthousiasme le sculpteur allemand Willi Reiche. Quand une de ces folles machines tourne, c'est l'esprit et le goût pour le chaos organisé de Jean Tinguely qui se perpétue.»

Vincent Meunier, spécialisé dans les images hivernales. «Nouveauté, nous avons séparé les espaces entre artistes et galeriesistes», précise Jean-François Gailloud, président.

Jusqu'à dimanche au Centre de Congrès. L'exposition cinétique sera prolongée jusqu'au 20 novembre www.mag-swiss.com

Responsable de l'exposition, le «créateur d'élucubrations mobiles» Pascal Bettex n'y a pas uniquement amené ses nouveaux engins aux engrènements «impossibles», soit non circulaires, mais aussi, sans doute, la première œuvre cinétique connectée, que l'on peut déclencher de l'autre bout du monde. Elle a déjà été acquise par le Lions Club International, qui tiendra sa convention l'an prochain à Montreux.

Le goût de la difficulté
«En créant une œuvre, un artiste cinétique remet aussi en valeur des objets créés par nos prédécesseurs et dénichés dans des lieux improbables, commente Pascal Bettex. Il ne recherche pas la facilité. D'autant moins lorsqu'il décide de participer à une expo, pour laquelle il doit démonter sa sculpture et la remonter sur place. Nous envions les peintres qui n'ont qu'à emporter leurs toiles sous le bras.» Pas facile, en effet, de déplacer une boîte à musique de six tonnes, comme

celle de Dominique Andreae. Ancien collaborateur de Jean Tinguely dans son atelier de La Verrière, René Prognis est venu, lui, avec ses mobiles métalliques monumentaux, mais aussi avec son side-car décoré par le maître. A quoi sert finalement l'art cinétique? «A dégager de l'émotion, à faire vibrer les sens et à faire sourire, estime Pascal Bettex. La plupart des gens qui voient ce genre de sculptures ont la banane. Et les femmes y sont particulièrement réceptives.» A Montreux, le prix des œuvres exposées se situe entre 5000 et 150 000 francs. Elles fonctionnent grâce à un moteur électrique, par la gravité ou par l'intervention du spectateur. Mais elles emploient le plus souvent d'étranges lois de la physique pour se mettre en branle.

Découvrez notre vidéo spéciale sur tinguely24heures.ch

Le chiffre 14,3

Ce sont, en tonnes, les marchandises de première nécessité (pâtes, conserves, etc.) qui ont été récoltées le week-end dernier sur la Riviera par plus de 150 bénévoles des Cantons du Cœur. Ainsi que 8100 fr. de dons en espèces. Henk J. van Beveren, président des Cantons du Cœur Riviera, est satisfait: «Un merci de tout cœur à tous les donateurs. Ce fut un magnifique week-end dont le résultat donnera de l'espoir à beaucoup de gens qui attendent notre aide.» S.T.A.

547° Foire de la Saint-Martin à Vevey



Le cortège de la Foire de la Saint-Martin a reçu un accueil chaleureux dans les rues de Vevey, hier, malgré des températures proches de zéro. Des conditions météorologiques qui ont freiné une partie des visiteurs pour cette édition 2016. Cependant, le mytheux bœuf braisé a facilement trouvé preneur à l'heure du repas de midi. R.MD

La Côte

Pourquoi Buchillon est la Commune la plus endettée du canton de Vaud

Finances
Réputé très riche, le village dépasse Lausanne en termes de dette par habitant. Pourtant, l'impôt reste bas. Explications

Le paradoxe est piquant. Réputé (très) aisé, le village de Buchillon décroche la palme de l'endettement communal dans le canton. Avec 20 523 francs de dette par habitant (soit près de 13 millions en tout), cette localité de 630 âmes dépasse Lausanne et ses 19 382 francs de dette par habitant. La Commune, dont le budget 2017 prévoit quelque 7 millions de francs de charges, est-elle aux abois? Même pas. Les comptes 2015 affichent un bénéfice de 120 000 francs environ. Sans oublier que le taux d'imposition, reconduit à 53% pour 2017, figure parmi les plus bas du canton. Alors, comment expliquer cet endettement si élevé?

Fraîchement élu syndic de Buchillon, Robert Arn ne se laisse guère ébranler par ce montant, si conséquent soit-il. «Cette situation n'inquiète pas la Commune. L'entier de la dette est en effet lié à un investissement rentable, à savoir le projet immobilier Etoy Sud (*ndlr: 36 logements construits en 2015 sur une parcelle propriété de la Commune de Buchillon*), qui nous rapporte plusieurs centaines de milliers de francs de loyers par an», détaille-t-il, précisant par ailleurs que le plafond d'endettement, fixé à 35 millions de francs, devait être reconduit en décembre prochain, si le Conseil le valide. Cela dit, un autre projet de levure creusera encore l'endet-

13
En millions de francs, il s'agit de l'endettement actuel de la Commune de Buchillon

tement communal: approuvé par le Conseil la semaine dernière, le vaste projet de réaménagement du centre du village, devisé à quelque 14 millions de francs, doublera carrément la dette. Là encore, le chef de l'Exécutif explique que les revenus localisés permettront d'éponger progressivement l'ardoise, d'autant plus que ceux-ci ne sont pas soumis à la péréquation (*lire ci-dessus*). «L'objectif de la Municipalité est d'amortir assez vite, soit environ 2% par année, affirme-t-il. Il faut rapidement arriver à une dette supportable, c'est-à-dire qui ne menacerait pas l'équilibre financier de la Commune dans le cas où les taux remonteraient à 3%

ou 4%. Mais, pour l'heure, cet équilibre n'est pas menacé.»

Le Canton partage-t-il cette sérénité face aux finances buchillonaises? Oui, répond Corinne Martin, cheffe de service au Département des institutions et de la sécurité (DIS). «Cette Commune est propriétaire d'un important patrimoine financier dont la valeur comptable au bilan est de 16 056 000 francs, soit un montant supérieur à son endettement à moyen et à long terme de 13 184 000 francs. En 2015, elle a du reste encaissé pour près de 900 000 francs de revenus localisés.» Et la responsable de relever que la dette nette de Buchillon est négative. «C'est très bon signe car cela signifie que la Commune a financé son patrimoine administratif (réseau d'eau, bâtiment administratif, etc.) exclusivement par des fonds propres. Ses dettes ont servi à financer du patrimoine financier qui lui apporte des rendements localisés confortables.» **Natacha Rossel**

Le yo-yo des impôts

- A l'instar de nombre de ses homologues, Robert Arn, syndic de Buchillon depuis le début de la législature, se plaint des effets de la péréquation cantonale sur les finances de sa Commune. «Le budget 2017 s'annonce avec un déficit, même s'il est vrai que nous jouons la prudence. Cela est lié à la nouvelle péréquation, martèle-t-il. Tôt ou tard, nous devrons donc réviser notre taux d'imposition.»

Pour mémoire, en 2009, la Municipalité de Buchillon avait fait un sacré coup d'éclat pour protester contre le système péréquatif, qualifié d'«absurde et d'injuste», en faisant passer son taux d'imposition à 126%. Une année après, le Conseil communal avait approuvé une baisse vertigineuse à 14%. Puis le taux était progressivement remonté, passant à 39% en 2011 puis à 53% dès 2012. Depuis, il est resté stable.

La jeunesse veut être entendue des autorités

Nyon
Des jeunes de la région nyonnaise lancent un appel à la mobilisation en vue de créer une force de proposition et d'opinion

«Le monde politique est trop éloigné de la jeunesse et ne l'écoute pas assez. Nous voulons nous faire entendre, et pour cela, nous aimerions créer une structure participative, qui pourrait être un Conseil intercommunal des jeunes.» L'objectif décrit par Alexandre Legrain, président du comité temporaire du groupe de jeunes qui lance ce projet, est très clair. Mais encore faut-il qu'il suscite l'intérêt d'un nombre suffisant de personnes âgées entre 14 et 20 ans. C'est pour le savoir que ce comité organise un forum le 23 novembre au gymnase de Nyon.

Sur les huit membres du groupe, sept font partie de la Commission des jeunes du Canton de Vaud. D'un commun accord, ils ont décidé d'agir aussi au niveau de leur région, le district de Nyon. Ce d'autant plus qu'ils ont été déçus que les autorités des associations de la culture et des infrastructures sportives. «Cela devrait déboucher sur un vote pour sélectionner trois propositions concrètes à soumettre aux autorités politiques du district», précise Alexandre Legrain. Le forum se terminera par un concert du groupe de rock The Sistrum. **Yves Merz**

Vincent Lude voit sa peine réduite

Justice
La Cour d'appel a condamné le ferrailleur nyonnais à 7 mois de prison. C'est deux de moins qu'au mois de juin. Elle a aussi renoncé à révoquer un ancien sursis

Vincent Lude a obtenu ce qu'il souhaitait: une réduction de la peine prononcée en juin dernier pour divers délits (conventions aux lois sur la protection du sol et des eaux, menaces envers des fonctionnaires, entre autres) liés à l'exploitation de son autodémolition à Nyon. En première instance, les juges avaient condamné le quadragénaire à 9 mois de prison ferme et avaient révoqué un sursis de 15 mois.

Dans son jugement, la Cour d'appel lui inflige cette fois 7 mois de prison. Elle ne révoque pas le sursis, qui est par contre prolongé de 30 mois. En audience vendredi dernier, l'avocat de Vincent Lude avait argumenté que la peine en première instance était trop sévère. Il avait aussi estimé que les risques de récidive étaient nuls, puisque les délits de son client avaient toujours été en lien avec son activité dans l'autodémolition familiale. Or, il n'exerce plus ce métier, puisque le terrain où était localisée l'entreprise a été vendu à la Commune de Nyon en début d'année. **R.E.**